



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE - SAVOIE

DRIRE

RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'industrie,
de la Recherche et de l'environnement
Rhône-Alpes

Cellule territoriale R1
Affaire suivie par : Jean-Philippe BOUTON
jean-philippe.bouton@industrie.gouv.fr
Tél. 04 79 62 81 85 - Fax : 04 79 69 51 61

GS74-R1-09-G4533A70-JPB0601

Objet :

Chambéry, le **06 FEV. 2009**

le directeur régional de l'industrie, de la
recherche et de l'environnement

destinataires in fine

**Compte rendu de la réunion du 5 janvier 2009
du Comité local d'information et de concertation (CLIC)
relatif
au dépôt du Groupement Pétrolier de Haute-Savoie (GPHS)**

Etaient présents

La liste complète des personnes présentes, ainsi que leurs coordonnées, figurent en annexe au présent compte rendu.

La répartition par collège a été la suivante :

- Administrations**
- Monsieur Jean-François RAFFY, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie, représentant monsieur le préfet
 - Madame Bernadette CASTAN, représentant le chef de la direction interministérielle de défense et de protection civiles
 - Monsieur le commandant LE GUINIEC, représentant le directeur départemental des services d'incendie et de secours
 - Monsieur Jean-Pierre FORAY, représentant le directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement, accompagné de Monsieur Jean-Philippe BOUTON de la même direction,
 - Monsieur Philippe LEGRET, représentant le directeur départemental de l'équipement

- Collectivités territoriales**
- Monsieur Thierry BILLET, représentant le maire d'Annecy, accompagné de madame Maryse BOUVIER, représentant du parc des services techniques de la commune, riverain du GPHS.
 - Monsieur Marcel CADOUX, représentant le maire de Seynod

- Exploitants**
- Monsieur Cyrille DUFOUR, chef du dépôt du groupement pétrolier de Haute-Savoie, représentant l'exploitant
 - Monsieur Pierre LOUBIER, représentant le directeur de la SNCF, accompagné de son adjoint, monsieur Alain SUBTIL
 - Monsieur Francis MERCIER, représentant le directeur de la SIBRA

- Riverains**
- Monsieur Christophe CECCON, représentant la CCI, et, au-delà, les entreprises riveraines (Médiapost. Entremont. Graphocolor. Dentressenge)
 - monsieur Louis MERMIN, proviseur du lycée Gordini de Seynod
 - monsieur Léonti GERARD représentant le président de l'association de défense de l'environnement contre les nuisances (ADEN),

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Salariés

Monsieur Henri BASTIDE, représentant le comité d'entreprise

La séance a été ouverte à 14 h 30 par Monsieur Jean-François RAFFY, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie.

Après vérification de l'atteinte du quorum, Monsieur RAFFY, dans un mot d'introduction, a présenté l'objet du comité :

L'article L.125-2 du code de l'environnement prévoit un droit à l'information des citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

C'est sur la base de cet article que le préfet a créé un comité local d'information et de concertation (CLIC) sur chaque bassin industriel comprenant une ou plusieurs installations présentant des risques pour les riverains.

Le CLIC associé au groupement pétrolier de Haute-Savoie a ainsi été créé par l'arrêté de Monsieur le préfet de la Haute-Savoie du 15 décembre 2008.

Une convocation des différents membres, en vue de la présente première réunion, a été adressée par un courrier de Monsieur le préfet de la Savoie, le 16 décembre 2008.

Le comité a notamment vocation à

-organiser l'information des riverains sur tous les risques associés à l'exploitation d'une installation comme le GPHS,

- participer activement à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

Monsieur RAFFY propose qu'une visite des installations du GPHS par les membres du CLIC soit organisée par l'exploitant.

Monsieur BASTIDE n'a pas d'objection et se charge d'organiser une telle réunion.

A l'issue d'un rapide tour de table, qui a permis à chacun de s'identifier, Monsieur Thierry BILLET s'inquiète de la représentation du collège « salariés ». En effet, Monsieur Henri BASTIDE assure ses fonctions au siège social parisien du GPHS et ne peut, selon Monsieur BILLET, défendre de manière impartiale, l'intérêt des salariés du site. Aussi demande-t-il à corriger ce point.

Monsieur BASTIDE justifie sa présence par l'absence de salarié protégé sur le site d'Annecy, statut prévu par le décret ministériel 2005-82 du 4 février 2005 sur les CLIC, pour le représentant des salariés.

Monsieur FORAY confirme ce point.

Pour les prochaines réunions, il est convenu qu'un salarié du site accompagne les membres du comité d'entreprise représentants du collège salariés.

Monsieur CADOUX s'interroge sur l'absence de la SPMR.

Madame CASTAN précise que la SPMR a été convoquée au titre du collège exploitants mais n'a pas donné suite.

Madame Bernadette CASTAN complète ensuite la présentation introductive de Monsieur RAFFY sur l'objet du comité. L'ensemble des points ainsi exposés figure en annexe au présent compte rendu, parmi lesquels peuvent être soulignés les éléments suivants :

Le CLIC, dont la réunion est au moins annuelle, est

—sous le contrôle des pouvoirs publics, un cadre d'échanges d'informations sur les risques technologiques associés à une (ou plusieurs selon les bassins industriels) installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) qui relève d'un classement SEVESO seuil haut et reçoit, à ce titre, des informations concernant les installations classées de la part,

xdes exploitants, d'une part,

xdes pouvoirs publics, d'autre part,

—constitué de 30 membres au maximum, nommés pour 3 ans renouvelables,

—présidé par l'un de ses membres qui peut inviter toute personne susceptible d'éclairer les débats,

—émet un avis dans le cadre de l'élaboration du PPRT, et peut, à ce titre, faire appel à des experts,

—et informe le public de ses travaux.

Monsieur RAFFY fait un appel à candidature en vue de désigner le président du comité.

La candidature de Monsieur BILLET fait l'unanimité et ce dernier est donc reconnu comme président du CLIC.

Monsieur CADOUX s'inquiète de la transmission aux mairies et aux riverains des dossiers relatifs à l'information sur les risques et les plans d'urgence.

Monsieur FORAY précise que, dans le cadre d'une action régionale pilotée par la DRIRE, l'ensemble des acteurs a été destinataire de plaquettes, de magnets et de fiches réflexes.

Madame CASTAN ajoute que les plaquettes ont été diffusées aux mairies en novembre 2008, accompagnées d'un DVD pour les enfants expliquant notamment les bons réflexes en cas d'accident. Il sera en outre possible d'organiser des forums dans les écoles.

Monsieur RAFFY donne la parole à l'exploitant (Monsieur DUFOUR) qui présente l'activité de son dépôt. L'ensemble de la présentation figure en annexe au présent compte rendu. Peuvent-être notamment retenus les points suivants :

—la capacité de stockage est de 57 026 m³,

—ne sont stockés que des essences (SP 95 et 98), des gazoles et des fiouls domestiques,

—Les chauffeurs ne sont pas salariés du site et avitaillent eux-mêmes leur camion.

Monsieur BILLET s'interroge la qualification des chauffeurs.

Monsieur DUFOUR précise qu'une vingtaine de transporteurs viennent s'approvisionner au dépôt. Les chauffeurs assurent l'avitaillement de leur camion et ont, pour se faire, reçu l'habilitation requise par la profession (APTH). L'exploitant a notamment pour mission de veiller, avant l'entrée sur le site du camion, à la validité de cette qualification. En outre, une société de gardiennage assure, en dehors des heures ouvrées, la sécurité du site. Une réflexion est en cours pour mettre en place une vidéo surveillance. Enfin, une astreinte est assurée par l'encadrement du GPHS (une personne du site et une personne du siège en appui).

Monsieur DUFOUR rappelle qu'un exercice visant à tester le plan d'urgence interne (POI) est prévu en février ou mars 2009. Il propose aux membres du CLIC qui le souhaitent d'y assister.

Monsieur CADOUX demande des précisions sur la durée de vie du dépôt et, le cas échéant, si son déplacement ne serait pas envisageable.

Monsieur FORAY rappelle que la durée de vie d'un dépôt dépend intimement de sa maintenance et que lorsque cette dernière est assurée de manière régulière, la notion de durée de vie n'a plus de sens. En outre, l'autorisation d'exploitation délivrée par Monsieur le préfet au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement n'est pas limitée dans le temps.

Monsieur RAFFY précise que l'objet du CLIC, et au delà du PPRT à venir, n'est pas de déplacer le dépôt mais de s'assurer que son exploitation est assurée dans des conditions de sécurité satisfaisante, tout en permettant aux communes de continuer à se développer.

La parole est donnée à Monsieur LEGRET qui présente les règles d'urbanisme en vigueur autour du GPHS. Trois zones ont été instaurées :

-Z1 (jusqu'à 141 m), dans laquelle il est nécessaire de ne pas augmenter la densité des personnes exposées,

-Z2 (jusqu'à 216 m), dans laquelle, l'augmentation est tolérée mais doit être limitée,

-Z3 ou PPI (jusqu'à 937 m), dans laquelle il est recommandé de ne pas implanter de bâtiment difficilement évaluable.

A l'initiative de la DRIRE, un film réalisé par l'INERIS, détaillant l'ensemble des éléments importants du PPRT, est ensuite projeté.

Monsieur BOUTON complète la projection en exposant la démarche devant conduire, à terme, à l'institution du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du GPHS. L'ensemble de sa présentation figure en annexe. Peuvent notamment être soulignés les points suivants :

-l'Etat impose à l'exploitant une réduction du risque à la source,

-l'objectif du PPRT est ensuite de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future,

-son élaboration est prévue sur une période de 18 mois,

-le PPRT vise, à terme, à établir

xdes mesures foncières sur le bâti existant,

xun règlement d'urbanisme pour l'urbanisme futur,

xet des recommandations en vue de protéger les populations,

-sont associés, à son élaboration, des personnes et organismes, dont la liste est définie dans un arrêté préfectoral et parmi lesquels, se trouvent notamment les représentants

xde l'exploitant,

xdu préfet,

xdes communes,

xdu CLIC,

xet des conseils régionaux et généraux.

-en vue de l'élaboration du PPRT, il est proposé un périmètre d'étude de 272 mètres (arrondi à 300 mètres), dans lequel les aléas technologiques puis les enjeux du territoire devront être établis par les services de l'Etat. La carte précise présentant le périmètre d'étude a été projetée. Elle figure en annexe au présent compte rendu dans la présentation de Monsieur BOUTON.

-En vue de la révision du PPI, il est proposé de maintenir une distance de 900 mètres actuellement en vigueur, jusqu'à la mise en place par l'exploitant d'événements sur ces bacs prévue en juin 2009. Ensuite, il sera éventuellement proposé de réduire ce périmètre à 300 mètres.

Monsieur BOUTON précise en conclusion, qu'un projet d'arrêté visant l'élaboration du PPRT sera transmis par la préfecture aux maires concernés qui disposeront d'un mois pour se prononcer sur les modalités d'association et de concertation.

Il est proposé, en particulier,

-d'inclure, dans les personnes associées, la communauté d'agglomération d'Annecy.

-et d'indiquer les sites internet des communes qui pourront, le cas échéant, servir à la collecte des données et à la mise à la disposition des populations de l'ensemble des informations.

Un dernier tour de table est organisé par le président du CLIC :

-Monsieur CADOUX réitère sa demande de réunions publiques et souhaite que l'exercice PPI soit programmé après la mise en place des événements. Un consensus est atteint sur ce dernier point.

-le commandant LE GUINIEC renouvelle à l'exploitant sa demande d'être destinataire de l'étude de dangers,

-Monsieur MERMIN souhaite être destinataire des présentations et le cas échéant est intéressé par une présentation de la démarche à ses étudiants,

-Monsieur LEGRET va s'approcher des communes pour débiter le recensement des enjeux du territoire.

En conclusion, il est retenu le principe, en juin 2009, d'une réunion publique dont le format reste à définir au cours de laquelle l'ensemble de la démarche sera présentée.

Le Président,


Thierry BILLET

ANNEXES

1. liste des participants
2. présentation de Madame CASTAN - DIDPC
3. présentation du GPHS
4. présentation de Monsieur BOUTON- DRIRE